

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 17 novembre 2021	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement pour une inspection de surveillance en après-midi.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- J'arrive pendant la sieste.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du matériel et équipement de l'aire de jeu intérieur et les dossiers administratifs sont tenus sur les lieux.
- Discussion avec l'exploitante concernant le parc extérieur et la liste de vérification du parc extérieur.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Annie Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date